

Sécurité économique et sociale

- Le MOTEM assure une approche plus efficace de la fraude sociale.
- D'importants investissements ont été réalisés au sein de plusieurs arrondissements dans l'approche de l'exploitation économique et du dumping social.
- L'approche administrative dans la lutte contre ces phénomènes de sécurité prend de l'ampleur.

Approche de la fraude sociale et fiscale : le MOTEM

La collaboration entre la Police Judiciaire Fédérale et les services spécialisés sous la forme d'un MOTEM (Multidisciplinair Onderzoeks Team Enquêtes Multidisciplinaires) constitue un outil important dans l'approche de la fraude sociale et fiscale.

Une bonne collaboration a été instaurée en matière de fraude sociale. Cette approche est importante, car la fraude sociale non seulement porte préjudice aux victimes, mais met aussi à mal l'économie et les pouvoirs publics. Elle fausse la concurrence et pousse les entreprises honnêtes hors du marché. Les pouvoirs publics perdent des centaines de milliers, voire des millions d'euros, de cotisations sociales. Le travailleur se retrouve en position de faiblesse, court le risque d'être exploité et n'a droit à aucun revenu en cas de maladie ou d'accident. L'employeur empoche quant à lui des millions d'euros, entre autres en faisant appel à des entreprises étrangères dites "boîtes aux lettres", censées se charger du détachement vers la Belgique. Dans le cas du dumping social, on estime qu'un travailleur procure à son employeur un bénéfice d'environ 38 000 euros par an.

Entre 2018 et 2021, la Police Judiciaire Fédérale a initié 282 dossiers de fraude sociale en Belgique, dont 91 en Flandre orientale et Flandre occidentale, 61 à Anvers et dans le Limbourg, 60 en Brabant, 44 à Liège et au Luxembourg, et 25 dans le Hainaut et à Namur. En termes de capacité, cette mobilisation représente 80 enquêteurs travaillant en permanence dans des dossiers de fraude sociale organisée. Une collaboration intense avec les services d'inspection sociale a eu lieu dans 60 % de ces dossiers.

En 2021 plus particulièrement, la Police Judiciaire Fédérale a initié 57 dossiers de fraude sociale en Belgique, dont 21 en Flandre orientale et Flandre occidentale, 19 à Anvers et dans le Limbourg, 9 en Brabant, 6 à Liège et au Luxembourg, et 2 dans le Hainaut et à Namur. Une collaboration intense avec les services d'inspection sociale (concept MOTEM) a eu lieu dans 76 % des dossiers.

Dans environ 20 % des dossiers, des saisies significatives ont pu être réalisées, en vue d'une confiscation définitive devant le tribunal. Les enquêtes qui étaient en cours en 2021 (initiales en 2021 ou plus tôt) ont permis de saisir un total de 52 millions d'euros. Il s'agit là uniquement de la partie réalisée par la voie judiciaire ; les régularisations effectuées par les services d'inspection dans les dossiers MOTEM ou dans leurs propres dossiers de fraude sociale ne sont pas comptabilisées.

Dans le MOTEM, la PJF travaille le plus souvent avec l'Office national de la sécurité sociale (ONSS), mais aussi avec l'Inspection du travail (CLS) et l'Office national de l'emploi (ONEM). Le Service d'information et de recherche sociale (SIRS) coordonne les services d'inspection sociale lors d'actions de grande envergure.

L'atout majeur du MOTEM est que chaque service contribue aux enquêtes en s'appuyant sur ses points forts et sa spécialisation. Cela permet d'obtenir une meilleure image des organisations criminelles. L'approche à adopter est ensuite déterminée en concertation avec l'Auditeur du travail. Cela se fait selon un plan d'enquête établi, de manière efficace et avec énormément d'échanges d'informations. Outre l'arrestation des suspects, il est particulièrement important de calculer et de récupérer un maximum de bénéfices obtenus illégalement. Il est clair que selon une telle approche, $1 + 1 = 3$.

Concernant le volet fiscal du MOTEM, la PJF et les fonctionnaires du fisc auprès des parquets travaillent en étroite collaboration sur des dossiers fiscaux auxquels un traitement minutieux doit être réservé. Ici aussi, la coopération se veut complémentaire, dans une optique de renforcement mutuel. L'extension à venir aux spécialistes fiscaux spécialement appelés à coopérer directement avec la PJF permettra d'accroître la performance de l'approche de la fraude fiscale, qui va souvent de pair avec la fraude sociale.



Success Story

Trafic de cigarettes contrefaites démantelé

La coopération exemplaire entre la Police Judiciaire Fédérale, les services douaniers et les autorités françaises a permis l'identification et le démantèlement d'une organisation criminelle impliquée dans le **trafic de cigarettes contrefaites** à destination du Royaume-Uni. Si le sujet a l'air banal, cette enquête, initiée en juillet 2020 par la Police Judiciaire Fédérale (PJF) de Louvain et coordonnée par Europol et Eurojust, a obtenu des résultats saisissants. En effet, les 4 et 5 mai 2021, les enquêteurs ont procédé simultanément à 28 perquisitions à domicile en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Douze suspects ont été arrêtés, dont les leaders de l'organisation. Plus d'un million d'euros en espèces, onze véhicules de luxe et du matériel permettant de fabriquer 1 800 000 paquets de cigarettes ont été saisis et deux sites de production démantelés.



Success Story

Hommes de paille et sociétés fantômes

Après une plainte déposée par une société de location de voitures de luxe, la Police Judiciaire Fédérale (PJF) du Limbourg a identifié une organisation criminelle à Heusden-Zolder.

Par le biais d'entreprises et de personnes fictives, les criminels ont loué et ensuite revendu dix-sept véhicules de luxe dans le circuit illégal en Allemagne, équivalent à une perte de 1 903 000 euros pour la société de location. L'enquête a débouché sur huit arrestations, une saisie de 83 142 euros sur des comptes bancaires et de 33 775 euros en espèces.

Grâce à cette affaire, les enquêteurs ont découvert que l'organisation criminelle effectuait, depuis 2018, d'autres sortes de transactions frauduleuses sous le couvert d'hommes de pailles et de sociétés fantômes. Cette enquête parallèle a permis à la PJF de saisir deux biens immobiliers, quatre véhicules, deux montres de luxe et 313 000 euros cash.

Approche administrative de la fraude sociale et économique

Dans la lutte contre la criminalité organisée et les phénomènes de sécurité, une approche administrative proactive existe aux côtés de l'approche pénale réactive. Le concept d'approche administrative vise à ébranler la criminalité organisée par un volet supplémentaire (en plus des piliers judiciaires, policiers et financiers traditionnels) : le volet administratif.



Approche transfrontalière des parcs de vacances

Plusieurs parcs de vacances limbourgeois ont été soumis à un flexcontrôle en 2021 et lors des années précédentes. Les éléments déclencheurs de tels contrôles sont, par exemple, la résidence permanente dans ces parcs, l'hébergement d'ouvriers étrangers dans des caravanes et maisonnettes non conformes, des problèmes en matière de sécurité incendie, des habitations non conformes à la zone, le déboisement illégal, l'enregistrement insuffisant de résidents, des plaintes de riverains, etc.

Les actions sont organisées à l'initiative de l'ARIEC du Limbourg en accord avec Toerisme Vlaanderen. Y participent aussi, en plus des fonctionnaires communaux (environnement, aménagement du territoire, habitat, service des étrangers, service population), les zones de police locales, les sapeurs-pompiers, divers services fédéraux d'inspection et la Vlaamse Wooninspectie. Une collaboration étroite est souvent mise en place avec l'EURIEC et les services d'inspection sociale des Pays-Bas.



Carwash frauduleux en ligne de mire

À la suite de plaintes pour nuisances de la part d'habitants de Bourg-Léopold, une commune dans le Limbourg, une action intégrale du genre flexcontrôle - concept développé par l'ARIEC du Limbourg -, impliquant différents partenaires (police, pompiers, l'Office des étrangers, l'Office national de sécurité sociale, d'autres services d'inspection sociale et financière) a été menée à l'encontre d'un carwash. Celui-ci était en infraction à bien des égards : dépassement des limites du nombre de voitures autorisées par jour défini dans le permis environnemental, insalubrité de la partie résidentielle, non-respect des normes incendie (présence de bouteilles de gaz, stockage de produits inflammables, absence de contrôle de l'installation électrique, etc.), travail non déclaré, emploi sans permis de travail ou de séjour... Des contrôles antérieurs avaient déjà mis en évidence le dépassement des heures d'ouverture. Des irrégularités concernant les comptes annuels ont aussi été constatées.